



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

**Le réseau Communautéthèque vous propose de participer à un bingo lecture du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018.**

### Article 1 : Concours

L'objet du concours est de remplir les grilles de bingo proposées par le réseau Communautéthèque. Ces grilles comportent 16 cases pour les enfants et 9 cases pour les ados et adultes présentant des défis lecture.

### Article 2 : Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous. Trois catégories d'âge sont proposées : une catégorie Juniors pour les moins de 12 ans, une catégorie Ados 13-17 ans et une catégorie Adultes.

### Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant devra s'inscrire auprès d'une des médiathèques du réseau Communautéthèque participant à l'opération (Aizenay, Bellevigny-Belleville-sur-Vie, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie et Les Lucs sur Boulogne), directement à l'accueil ou en téléchargeant la fiche d'inscription depuis le portail internet du réseau ([mediatheques.vieetboulogne.fr](http://mediatheques.vieetboulogne.fr)) et en la retournant par mail à [bingo@vieetboulogne.fr](mailto:bingo@vieetboulogne.fr).

La liste des participants (ainsi que leur avancée dans le jeu) sera inscrite sur le portail. Il est demandé aux participants d'adopter un pseudonyme.

### Article 4 : Les cases de la grille

Un livre = un défi, soit une case. Un même livre ne peut donc pas servir pour deux cases.

1 case / 1 défi rempli(e) = 1 point.

1 colonne ou 1 ligne remplie = 5 points.

L'intégralité de la grille remplie = 10 points en plus.

La case Joker peut être validée avec un livre librement choisi par les participants.

Chaque participant devra faire valider ses cases une par une de manière régulière en se rendant dans l'une des médiathèques participantes avec le(s) document(s) concerné(s) (livre, CD, etc.). Chaque case validée devra être tamponnée sur la carte de bingo par un(e) bibliothécaire. Le réseau Communautéthèque renseignera sur le portail internet l'avancée de chaque participant à la fin juillet et à la mi-août.

Si les participants ont terminé leur grille avant la fin du concours, ils peuvent en commencer une autre pour continuer à cumuler des points. Le nombre total de grilles n'est pas limité.

### Article 5 : Les gagnants

Le concours désignera un vainqueur dans chaque catégorie à l'échelle du réseau. Pour chaque catégorie, le gagnant du Bingo lecture de l'été sera la personne totalisant le plus de points à l'issue du concours.

### Article 6 : Les lots

Les gagnants se verront remettre un cadeau. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.